**Charte des pages Internet de Chrono-Nutrition**

**des chrono-experts et chrono-conseillers**

Vous pouvez développer des pages Internet ou sur des réseaux sociaux dès lors que vous avez reçu confirmation de la validation de votre formation

1. Pour faire connaître la Chrono-nutrition et vous faire connaitre en tant que pro de la chrono
2. Pour vos clients, sur des espaces privés (groupes secrets, sites avec mots de passe pour entrer) qui ne seront en aucun cas des espaces payants (donc service gratuit faisant partie du coaching que vous dispensez, pour vos clients **uniquement**).
3. La création d’espaces identifiés comme espaces de promotion ou de communication autour de la Chrono-Nutrition ou de la Morpho-Nutrition, ouverts à tous (forums, groupes d’échanges sur les réseaux sociaux, autres espaces du même type) relève de la responsabilité de l’IRENS et d’Alain Delabos, ainsi que les espaces payants offrant des programmes ou des conseils de Chrono-Nutrition. Soumettez-leur votre projet si vous en avez un.

Voici la liste des sites/pages de promotion de la Chrono-Nutrition et d’échange existants :

* <http://www.la-chrono-nutrition.com/>
* http://www.chrono-coaching.fr/
* Le forum de la Chrono-Nutrition <http://www.chrono-coaching.fr/forum>
* Facebook : page de promotion des chrono-experts

**Vos pages respecteront les règles suivantes**:

* Respect des obligations légales en vigueur, voir <http://vosdroits.service-public.fr/professionnels-entreprises/F31228.xhtml>
* Que les explications au sujet de la chrono-nutrition soit développées sur une page spécifique (ne pas mélanger dans la même page la chrono-nutrition et d’autres aspects de votre activité, mais utiliser des liens pour la navigation vers une autre page du site présentant vos autres casquettes si vous en avez).
* Que les mentions Chrono-Nutrition® et Morpho-Nutrition® soient toujours suivies du ® indiquant que la marque est déposée
* Que l’hébergement de votre site ne comporte pas de publicités (excepté pour les livres et produits de Chrono-Nutrition que vous placerez vous-même), vous y retrouveriez très rapidement des pubs pour des régimes amaigrissants ou des produits de régimes sans lien avec la Chrono-Nutrition
* Que figure sur votre page le logo de Biochrono avec un lien vers le site, ainsi qu’un lien vers la carte du Réseau de la Chrono-Nutrition (voir sur le site http://biochrono.net)
* Qu’il soit indiqué dans votre présentation (haut de page, bas de page ou dans le texte) votre identité (prénom, nom), et que vous vous êtes formé(e) à l’IREN ou avec Alain Delabos, afin de ne pas entretenir de doute sur l’identité de l’auteur de l’article ou de la page
* Si la page a pour objectif de développer votre activité, que votre numéro de SIRET soit noté près des tarifs ou dans les termes et conditions accessibles par un lien
* Que l’article ait été revu par un ou plusieurs lecteurs pour éliminer le maximum de coquilles ou fautes d’orthographe, afin que la Chrono-Nutrition ne soit pas associée à des pages « bas de gamme »

N’hésitez pas à demander le concours d’un autre chrono-expert ou à vos formateurs pour finaliser une page si vous avez des doutes sur son contenu.

**Le non respect de ces consignes entrainera … (à vous de dire : radiation de la carte du réseau de la Chrono-Nutrition, quoi ??? )**

===================

**Attention ! Erreurs à ne pas commettre sur les pages publiques pour éviter les ennuis relatifs à d’éventuelles poursuites :**

* Ne pas utiliser le mot « pathologie », réservé aux médecins et diététiciens.
* Donner des conseils concernant l’adaptation à une pathologie, vous pourriez être poursuivi pour exercice illégal de la médecine (sauf si vous êtes médecin !).
* Donner ou modifier des programmes (à faire uniquement dans un espace consultable uniquement par la personne concernée : mail, message privé, ou consultation…)
* Ne pas présenter de témoignage ou de avant/après, en images sans avoir obtenu l’autorisation écrite de la personne. Attention ! Si vous n’avez aucun justificatif, la répression des fraudes peut vous mettre à l’amende pour publicité mensongère
* Ne pas présenter de avant/après en avançant le nombre de kilos perdus sans avoir la preuve de la perte (par exemple, enregistrements de pèse-personnes électroniques connectées) et l’autorisation écrite de la personne concernée (voir ci-dessus)
* Ne pas utiliser d’images ou de textes qui ne vous appartiennent pas (utiliser vos photos ou celles que vous avez achetées sur un site comme fotolia ou autre)
* Penser à modifier vos tarifs à chaque augmentation (le mieux est d’éviter de les afficher sur les annuaires de thérapeutes, préférer un lien vers la page qui les présente si vous en avez une)
* Pages jaunes : ne pas demander votre inscription dans la rubrique « diététique » si vous n’êtes pas titulaire du BTS de diététique (risque de poursuites et d’amendes)

**Conseils pour améliorer vos pages :**

* Vous augmenterez le nombre de personnes restant sur votre site en utilisant une police de caractère et taille lisibles (les polices avec ce type de a comme ceux de « comic sans MS » sont par exemple plus lisibles par les dyslexiques que les a de « Calibri ») Voir les conseils ici <http://www.cndp.fr/agence-usages-tice/que-dit-la-recherche/les-sites-web-plus-accessibles-aux-malvoyants-et-aux-dyslexiques-33.htm>
* Pensez aux liens de contact (téléphone, mail)